

**Commune de L'Albenc
Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/04/2009**

COMPTE RENDU

Date de convocation : 21/04/2009

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Mmes et Ms Christelle GUIONNEAU, Guy OCHIER, Aymeric MARTIN

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 23/03/2009

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR 2008

Le Conseil approuve le compte de gestion de la commune 2008, établi par le Receveur Municipal qui est conforme au compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES COMMERCES POUR 2008

Le Conseil approuve le compte de gestion des commerces 2008, établi par le Receveur Municipal qui est conforme avec le compte administratif.

SERVICES PERI-SCOLAIRES

M. CAZES rappelle les modifications mises en place depuis la rentrée des vacances scolaires de Pâques 2009 :

- La garderie périscolaire fonctionne de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 17H45. Le tarif reste inchangé :3€ par séquence.
- Mme BUCCI intervient tous les jours à la cantine, soit 4 fois 2 heures par semaine.
- En conséquence, l'organisation du temps de travail de Mme BUCCI, adjointe d'animation, est modifié : annualisation du temps de travail portée à 14H57 par semaine au lieu de 13H51.

Le Conseil approuve les modifications à apporter au règlement intérieur de la garderie, fixe le tarif de la garderie à 3€ par séquence et à 2,50€ par séquence, dès la première séquence, à partir de 6 séquences hebdomadaires, adopte le nouveau plan d'organisation de travail de Mme BUCCI.

CONVENTION PRODEPARE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention pour verser à la Communauté de Communes de Vinay la participation communale, suite aux travaux de nettoyage du ruisseau du Nan et de la partie amont de la Lèze.

AFFECTATION D'UN LOGEMENT OPAC

Un logement T3, situé rue de l'abreuvoir s'est libéré. Mme ZAMORA présente deux demandes. Après vote à bulletins secrets, le Conseil attribue le logement.

QUESTIONS DIVERSES

-POINT PROPRE :

Le Conseil s'inquiète de la mise en place d'un point propre à proximité du local technique, devant la salle polyvalente. L'emplacement de ce point propre reste à préciser.

- PLACEMENT DU LEGS COLLONGE :

Le Conseil autorise le Maire à renouveler, auprès de la Trésorerie, pour un trimestre, le compte à terme arrivé à échéance le 19/04/2009.

Le Conseil souhaite que l'on s'informe pour savoir :

*si le legs pourrait être placé dans un établissement privé, si on pourrait obtenir des intérêts plus importants, versés annuellement.

Fait à L'Albenc le 30 avril 2009
Affichage du 4 mai au 4 juin 2009

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,